

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2015

Réception par le Prefet : 16/06/2015

Publication : 19/06/2015



Département
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-6-6-6

Séance du vendredi 12 juin 2015

**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES POUR LES TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE/HIVER
SITES DU SCHNEPFENRIED-TROIS FOURS, GASCHNEY ET TANET
PROGRAMME 2015**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-3-1-4 du 2 avril 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 relative à l'adoption des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019 ;
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2014-2-6-2 du 21 février 2014 relative à l'approbation du vade mecum de la politique départementale en faveur des sites de loisirs de montagne dans le cadre des secteurs spécifiques des Contrats de Territoire de Vie ;

- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2010-13-5-3 du 5 novembre 2010, relative au programme départemental d'aménagement des sites de montagne approuvant le contenu de la convention pluriannuelle d'aménagement du site d'intérêt départemental du Schnepfenried-Trois Fours 2008-2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

d'accorder au bénéfice du syndicat mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, conformément au tableau récapitulatif ci-après :

OPERATIONS	Monstants subventionna bles HT €	Taux de financement CD68	Subventions accordées par le CD68 €	
			Inv non courants	Inv courants
Site d'intérêt départemental				
Restructuration voirie et signalétique station Schnepfenried Tranche 1	80 000	90	72 000	
Investissements courants annuels	40 000	50		20 000
Sites d'intérêt local				
I30 Tanet <i>Seestaedtle</i>	100 000	40	40 000	
I30 Gaschney <i>Petit Hohneck+Schallern+Ecole</i>	44 000	40	17 600	
Gaschney Opération foncière <i>Gare de départ</i>	16 000	40	6 400	
TOTAUX	280 000		136 000	20 000
TOTAL FINANCEMENTS			156 000	

- des subventions au titre des investissements non courants, d'un montant de 136 000 €, réparties tel qu'au tableau figurant ci-dessus, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204152, programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried) ;
- une subvention au titre des investissements courants, d'un montant de 20 000 € pour les millésimes 2014 et 2015, sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151, programme 29022 (CTV2 Colmar Fecht et Ried).

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions